

une heure de plus. (Très-bien ! très-bien !) Quelque désirable qu'il soit de favoriser les entreprises locales,—et personne apprécie plus que moi le devoir de développer les grandes ressources du pays,—je crois que jusqu'à ce que nous connaissions bien l'état réel de notre bilan, nous devons être très prudents dans l'entreprise de travaux qui ne nous sont pas absolument obligatoires. (Très-bien, très-bien !) Une autre et puissante considération qui guide la politique du gouvernement est celle-ci : nous avons la conviction que le devoir du moment c'est de consolider l'Union, d'éviter tous les changements qui ne sont pas d'une pressante nécessité. Nous croyons que chaque nouvelle mesure de taxe est susceptible d'être dénaturée et incomprise dans la Nouvelle-Ecosse, et que, jusqu'à ce que l'Union soit solidement établie, jusqu'à ce que ceux qui ne sont pas encore entièrement réconciliés avec elle le deviennent, notre politique à leur égard doit être toute de tolérance et de conciliation. Une telle ligne de conduite se recommande, je crois, d'elle-même à la grande majorité de cette Chambre. (Très-bien ! très-bien !). Nous devons aussi prendre en considération notre position vis-à-vis des Etats-Unis. Nous ne sommes pas indifférents aux circonstances dans lesquelles le Canada s'est trouvé à la suite de la révocation du traité de réciprocité et la législation restrictive et peu sage adoptée par nos voisins. (Très-bien !) Nous ne sommes pas indifférents au fait que plusieurs des principaux produits de ce pays ont été à peu près exclus de leurs marchés par l'imposition de droits élevés. Nous savons que le commerce de charbon languit dans la Nouvelle-Ecosse, les mineurs ne travaillent que deux ou trois jours par semaine. Notre bois de construction est soumis à une taxe très lourde, ainsi que notre grain et notre poisson ; et, en ce qui regarde le poisson, le droit est si élevé que lors même que nous imposerions un droit de permes de \$4 par tonneau aux vaisseaux américains,—comme nous avons été pressés de le faire, non seulement au dehors, mais encore par un comité de cette Chambre,—cette taxe serait beaucoup moindre que celle qu'ils ont imposée sur notre poisson.

Nous savons encore que notre commerce sur les lacs a été soumis à des droits excessifs quand nos vaisseaux entraient dans les ports américains. Nous savons que pendant que leurs produits agricoles nous arrivent exempts de droits, les nôtres sont presque exclus de leurs marchés. Il pourrait se faire qu'à l'avenir nous fussions obligés d'adopter une politique différente de celle que nous suivons actuellement. Mais le gouvernement a cru que tout ce qui pourrait ressembler à des mesures de représailles ou de restriction ne serviraient pas dans le moment les intérêts du pays. Nous devons plutôt donner l'exemple de la libéralité et, autant que nous le pouvons, mettre notre commerce et nos relations mutuelles à l'abri de toutes les entraves et de toutes les restrictions. (Très-bien ! très-bien !). La Chambre sait qu'un des grands obstacles qui s'offraient au renouvellement des relations libres entre nous et les Etats-Unis à disparu dernièrement : je veux parler de la disparition à peu près complète des taxes sur leur industrie intérieure. Nous croyons trouver en ceci un indice d'une politique moins restrictive. Les sentiments d'irri-